



## Bulletin de préconisation n°6 du 30 avril 2020

Réalisé par le :  
CENTRE  
TECHNIQUE  
de l'  
**Olivier**

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'agriculture (06, 83,11), GE Interfede et GO Haute-Provence et Luberon

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2019>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

### RÉSUMÉ DE LA SITUATION



#### Irrigation

Les précipitations de ces derniers jours sont bénéfiques pour l'olivier mais elles n'auront peut-être pas été suffisantes pour recharger les sols. Restez vigilant.



#### Fertilisation

Normalement vos apports au sol ont déjà été effectués. Si nécessaire, des apports foliaires (N, P, K ou oligo éléments) peuvent être réalisées sur cette période pour accompagner la formation des fleurs.



#### Oeil de paon et cercosporiose

Les précipitations de ces derniers jours et des jours à venir sont potentiellement contaminantes. Selon votre situation des traitements phytosanitaires peuvent encore être réalisés



#### Mouche de l'olive

Pensez à commander vos pièges de détection.



#### Teigne

Surveillez les galeries de teigne dans les feuilles.



Les oliviers sont en pleine pousse, les nouvelles feuilles apparaissent et les boutons floraux sont en formation. Dans certains secteurs (Alpes-Maritimes, Var par exemple), avec les douces températures hivernales, les oliviers n'ont pas réellement marqué de repos végétatif et ils ont poursuivi leur pousse de l'automne jusqu'au printemps.



## IRRIGATION

Cette période de pré et post floraison est très importante pour la productivité du verger. Les précipitations de ces derniers jours sont très bénéfiques pour l'olivier principalement en cette période de pousse végétative et de formation des boutons floraux. Elles ont permis de ré-humecter un peu les sols secs même si dans certains secteurs elles n'ont peut-être pas été suffisantes pour recharger les sols.

- Pour les vergers en sec (non irrigué) : pour que les oliviers profitent au maximum des précipitations de cette période il faut limiter la concurrence hydrique en coupant l'herbe rapidement ou en travaillant le sol en surface dès que la terre sera ressuyée.
- Pour les vergers irrigués : soyez vigilant, pensez à réviser votre installation. Il pourra être nécessaire de relancer l'irrigation si les chaleurs reviennent pour ne pas être en déficit hydrique



## FERTILISATION

### Engrais au sol :

**Normalement à cette période vos apports au sol ont déjà été effectués. Dans le cas contraire :**

- En verger au sec (non irrigué) ou irrigué au goutte-à-goutte (sans fertirrigation) : il est inutile d'apporter maintenant des engrais au sol. L'engrais ne sera pas valorisé.
- En verger irrigué par micro-jet, par aspersion sous-frondaison ou par inondation : si tous vos apports n'ont pas été réalisés, vous pouvez effectuer les compléments nécessaires au sol en arrosant après épandage et en travaillant le sol en surface pour aider à leur incorporation. Privilégiez des engrais solubles contenant de l'azote nitrique ou ammoniacal pour une mise à disposition rapide de l'azote
- En verger irrigué au goutte-à-goutte mais équipé d'une unité de fertirrigation : la fertilisation peut être poursuivie jusqu'au mois de juillet, en fractionnant au maximum les apports.

### Engrais foliaire :

Les éléments majeurs N (azote), P (phosphore) et K (potasse) peuvent être apporté en pulvérisation foliaire maintenant, pour accompagner la floraison, si vos apports au sol n'ont pas été réalisés suffisamment tôt (février) ou suite à des problèmes d'assimilation

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Les oligo-éléments (bore, zinc et magnésium) peuvent être appliqués prochainement :

- Bore avant et après floraison pour aider à la nouaison notamment dans les sols bloquants
- Les autres oligo-éléments en période de pousse (feuilles tendres) en cas de carence identifiée.

## ŒIL DE PAON ET CERCOSPORIOSE





### Observations

D'après le BSV n° 4 du 22 avril 2020, les précipitations récentes ou à venir sont potentiellement contaminantes.

Des taches d'œil de paon récentes ont été observées dans 55 % des vergers suivis. Peu ou pas de nouveaux symptômes de cercosporiose mais les contaminations de l'année dernière sont encore visibles (photos des symptômes d'œil de paon et de cercosporiose voir BSV n°4 du 22 avril 2020).

### Évaluation du risque

Le risque doit être évalué de la façon suivante :

	<b>Contamination avérée</b> (perte foliaire ou tâches observées)	<b>Contamination non avérée</b> (perte foliaire maîtrisée et absence de tâche)
<b>Variété sensible</b>	Risque élevé 	Vigilance 
<b>Variété peu sensible</b>	Risque élevé 	Risque faible 

Pour plus de détail consulter le BSV n°4 du 22 avril 2020 de votre région

### Préconisation

Si vos arbres ont été protégés le mois dernier ou plus récemment et que vous avez respecté les préconisations d'application (bonne pulvérisation et dose suffisante) vous aurez réduit les risques de contamination et limiter l'impact de cette maladie dans votre verger.

Si vous n'avez pas traité avant les précipitations de ces derniers jours, de nouvelles contaminations ont certainement eu lieu. Il faudra être vigilant à l'avenir.

En fonction des conditions météorologiques à venir et des cumuls de précipitations enregistrés depuis votre dernière application vous pouvez encore traiter :

- Utilisation de produits cuprique (produit à base de cuivre) : ces produits sont utilisables en préventif jusqu'à 10 jours avant la pleine floraison pour limiter les nouvelles contaminations (stade bouton blanc majoritaire).
- Utilisation d'autres substances actives (non autorisé en agriculture biologique) :
  - la dodine et la pyrachlostrobine : ces deux produits présentent l'avantage de ne pas être lessivables (produits translaminaires), d'être utilisables en période de floraison et de permettre une protection des feuilles pendant 10 à 15 jours après leur application. Ils peuvent même avoir une légère action curative sur les taches visibles ou en incubation s'ils sont appliqués rapidement après les épisodes contaminants.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

- Le mancozèbe et le kresoxim-méthyl : l'usage de ces deux matières actives doit être limité au maximum car leur profil éco-toxicologique n'est pas satisfaisant (dangereux pour l'environnement et cancérogène/mutagène/reprotoxique/sensibilisant). Le mancozèbe est un produit préventif à positionner comme un produit cuprique. Le krésoxim-méthyl a une action curative mais il doit-être positionné au plus tard au stade bouton blanc.














## MOUCHE

### Observations

D'après le BSV n°4 du 22 avril 2020, les captures dans les pièges du réseau augmentent depuis le début du mois de mars 2020.

### Évaluation du risque

Selon le modèle mathématique prédictif, développé par la société Horta, à partir des conditions climatiques hivernales (mesurées au niveau des 23 parcelles de références suivies par le Centre Technique de l'Olivier), l'infestation potentielle des vergers, de chaque département avant la période de fructification, est la suivante :

Départements	30	34	11	66	26
Niveau d'infestation					
06	83	04	13	84	07
					

Le niveau d'infestation correspond à la proportion de mouches qui a passé l'hiver au stade pupes et qui constitue la première génération de mouche en saison.

### Préconisation

Pensez à commander les pièges de détection pour la saison.

Si vous utilisez la technique du piégeage massif (les pièges bouteilles) votre dispositif est déjà en place. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez attendre la fin de floraison et le début de la nouaison pour l'installer.



## Teigne

### Évaluation du risque

Surveillez les galeries de teigne dans les feuilles. Certains vergers sont particulièrement touchés ce printemps. (Voir photos des symptômes BSV n°4 du 22 avril 2020)

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

## 👉 Préconisation

Si les observations montrent sur 10 % de feuilles minées sur le total de feuilles observées, il faudra prévoir un traitement au stade bouton blanc :

- Soit avec un produit à base de BT, *Bacillus thuringiensis* (produit à privilégier)
- Soit avec un insecticide homologué

Voir liste des produits homologués sur le cahier de l'oléiculteur : <https://afidol.org/2020-Cahier-de-l-oleiculteur-france-olive.pdf>